

assurance-voyage pour vous indemniser dans de tels cas.

### ***Vous voyagez en voiture?***

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international ou d'une assurance complémentaire. Avant de prendre le volant, ne manquez pas de vous mettre au courant du code de la route du pays. Dans certains pays, en cas d'accident, le conducteur du véhicule est détenu et interrogé par la police même s'il n'y a eu qu'un accrochage mineur. Pour conduire au Mexique et en Amérique centrale, il vous faudra une assurance-automobile qui vous couvre dans chaque pays que vous visitez; vous pouvez normalement acheter cette assurance à la frontière. Pour connaître les exigences relatives à la conduite aux États-Unis ou au Mexique, consultez les brochures du MAECI *En route pour les États-Unis ou México : ¿Qué pasa?* (pour les commander, consulter la section « Sources d'information »).

### ***Questions d'argent***

Le dollar canadien et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Avant de quitter le Canada, renseignez-vous auprès d'une banque ou d'un bureau de change pour savoir quelle est la devise qui convient le mieux. Les chèques de voyage dans la

devise du pays ou en dollars américains sont souvent l'option la plus sûre et la plus pratique. Il serait fort utile d'avoir sous la main dès votre arrivée un peu d'argent du pays — sauf, bien entendu, si l'importation de la devise locale constitue un délit. Certains pays limitent les entrées et les sorties d'argent. Pour en savoir plus sur la réglementation des changes, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du pays que vous avez l'intention de visiter ou encore auprès de votre agent de voyages.

Ne comptez pas exclusivement sur vos cartes bancaires ou de crédit. Elles ne sont pas nécessairement acceptées à l'étranger.

### ***Votre situation fiscale au Canada***

Si vous voyagez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes normalement considéré comme un résident de fait aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Vous trouverez des renseignements à ce sujet dans la brochure de l'Agence intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (pour la commander, voir la section « Sources d'information »).

Le Bureau international des services fiscaux de l'ADRC traite les déclarations d'impôt des non-résidents et des résidents réputés du Canada, notamment les Canadiens affectés à un poste à l'étranger. Le Bureau offre de l'aide au téléphone, par courrier et au guichet, et s'occupe aussi de tous les comptes de retenue des non-résidents. Vous pouvez communiquer avec le Bureau à l'adresse suivante : 2204, chemin Walkley à Ottawa ON K1A 1A8, ou par télécopieur au (613) 941-2505. Vous pouvez également appeler le Bureau (qui accepte les appels à frais virés) aux numéros suivants :

Renseignements généraux :

**(613) 954-1368**

Comptes de retenue des

non-résidents : **(613) 952-2344**

Programme de résolution

de problème : **(613) 957-1407**

Si vous avez accès à Internet, vous pouvez obtenir de l'information sur l'ADRC et un grand nombre de ses publications et formulaires (<http://www.ccr-a-adrc.gc.ca>).

### ***Soyez en règle avec les douanes canadiennes***

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de Douanes Canada. Ce service vise les articles qui portent un numéro de série ou d'autres marques particulières. À

vos demandes, Douanes Canada peut aussi apposer une étiquette sur d'autres articles pour leur attribuer un numéro de série.

Les bijoux ont souvent une valeur élevée tout en étant difficiles à identifier. Pour n'avoir aucune difficulté lorsque vous les rapporterez, communiquez avec le bureau de Douanes Canada le plus près de chez vous pour vous renseigner sur les mesures à prendre avant de partir pour l'étranger.

### ***Femmes voyageant seules***

*Voyager au féminin* — *Conseils pour la femme qui voyage* contient une foule de renseignements qui s'adressent aux voyageuses (voir la section « Sources d'information » pour commander cette publication du MAECI). Divers ouvrages traitent de sujets concernant les femmes en voyage et renferment des conseils utiles. Vérifiez dans une librairie ou dans une bibliothèque avant de partir. Vous pouvez également consulter dans Internet *Journeywoman Online*, un site qui diffuse de l'information à l'intention des femmes qui aiment voyager (<http://www.journeywoman.com>), ou *HERmail*, un répertoire de femmes du monde entier qui se font un plaisir de discuter de questions de voyage avec d'autres femmes (<http://www.HERmail.net>).